

POITIERS

Collège Fontbruant

15 rue du collège

17250 SAINT PORCHAIRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du Conseil d'administration
Date : Mardi 5 novembre 2019

Année scolaire : 2019-2020

Numéro de séance : 1

Date de transmission de la convocation aux membres : 16/10/2019

1^{ère} convocation (oui/non) : oui

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : Mme ATINDÉHOU LAPORTE Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme LOBEL Ingrid

Quorum (13 ou 16) : 14

Nombre de présents : 21

Ordre du jour

1) Bilan de rentrée

Résultats aux examens (DNB CFG)

Effectifs

Structures

2) Mise en place du CA

- Adoption du Règlement interne du CA 2019-2020
- Composition des commissions
- Adoption du P.V. du précédent conseil d'administration

3) Vie pédagogique et éducative

- Répartition des IMP
- Avenant au règlement intérieur – stage en classe de 4^{ème}
- Sorties et voyages – charte
- Reconduction du dispositif "devoirs faits"
- Rapport d'activité UNSS
- Collège au cinéma
- Exercices d'évacuation - programmation et bilan de l'exercice du 15 octobre 2019
- Cadets de la sécurité civile
- Formation des délégués des élèves
- Election des éco-délégués
- Dialogue stratégique

4) Affaires financières

- Contrats et conventions
- Décisions budgétaires modificatives pour information

Questions diverses

Annexes :

- PV du précédent CA
- Composition des commissions
- Attribution des IMP
- Convention ADEI, Cœur de Saintonge
- Planning devoirs faits
- PPMS- PPMS Intrusion 2019-2020
- Charte des voyages à modifier
- Règlement interne

PRESENCE au CONSEIL

Séance du Mardi 05 Novembre 2019

Qualité	Titulaires				Suppléants			
	Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A[<input type="checkbox"/>]	E[<input type="checkbox"/>]	Nom – Prénom	P[<input type="checkbox"/>]	A(*)	E[<input type="checkbox"/>]
ADMINISTRATION	Cheffe d'établissement	ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie	X					
	Cheffe d'Etablissement adjointe	LOBEL Ingrid	X					
	Gestionnaire	DECROUY Brigitte	X					
	C.P.E.	DELFINI Marie-Claude	X					
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	DOUBLET Michel SEGUIN Brigitte	X		X			
	Groupement de communes							
	Commune siège	GUILBAUD Christiane			X			
	Commune siège	GRENON Jean-Claude		X				
PERSONNALITE QUALIFIEE								
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	RICHAUDEAU M. Françoise	X					
		LAGOUEYTE Xavier	X					
		ABBES Mahmoud	X					
		HACHAGUER Benjamin	X					
		GAUVRIT Christelle	X					
		GUERRY Patricia	X					
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	VINET Josiane	X					
		DAUNIS Christelle	X					
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	RAIMBERT Cathy	X					
		PITARD Nathalie	X					
		HACALA Gabrielle	X					
		LOUASSIER Nadège	X					
		MESLIN Emmanuel	X					
		PAUTRAT Stéphanie	X					
	Elèves	BONNEFOUS Célia	X					
MOUROT Luc		X						

[] P : Présents - A : Absent - E Excusés (dont remplacé)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05/11/2019

La Présidente ouvre la séance à 18h00.

Adoption de l'ordre du jour du CA.

Mme LOBEL accepte d'assurer le secrétariat du procès-verbal du Conseil d'administration.

Le quorum est atteint avec 20 personnes votantes.

1- Bilan de rentrée

Résultats aux examens (DNB-CFG)

Les résultats aux examens sont de 92 % avec 16 mentions TB, 30 mentions B, 25 mentions AB. Deux élèves ont obtenu le CFG. La cérémonie républicaine s'est déroulée en présence des maires, 77 % des parents et élèves, enseignants et agents le samedi 19 octobre. La volonté de créer un lien pérenne avec les anciens élèves de Fontbruant a été initié, un fichier créé afin de permettre de faire vivre un réseau entre les anciens élèves et les élèves de 4^e – 3^e.

Structure

Le collège accueille 533 collégiens pour cette rentrée répartis dans 20 divisions, alors que la première prévision fin mai annonçait 487 élèves. Une 4^eme supplémentaire a été ouverte.

12 élèves bénéficient du dispositif Ulis.

La DGH est de 612h dont : 559.5 HP et 52.50 HSA.

2 - Mise en place du CA

Adoption du Règlement interne du CA 2019/2020.

Mme ATINDÉHOU LAPORTE propose de reconduire le règlement interne du CA précédent.

Les modifications proposées sont législatives et concernent les délais de convocation réduits (8 jours pour un CA, 5 jours en cas de report).

Composition des commissions.

Mme ATINDÉHOU LAPORTE remercie les membres pour le travail préparatoire fait en amont du CA pour constituer les différentes commissions.

Elle rappelle que seules les compositions de la Commission permanente et du Conseil de discipline sont soumis au vote. La composition des autres commissions est par ailleurs communiquée au CA.

(Arrivée de Madame HACALA à 18h15)

La composition des commissions du CA est adoptée à l'unanimité, soit 21 voix.

Le règlement interne du CA est adopté à l'unanimité, soit 21 voix.

(18h23 : Départ des suppléants, hormis les délégués élèves suppléants qui sollicitent l'autorisation d'assister à l'ensemble des débats, autorisation accordée à l'unanimité)

Adoption du PV du Conseil d'Administration du 24 juin 2019.

Le Président propose l'adoption du procès-verbal du CA du 24 /06/2019

Après échanges, Mme ATINDÉHOU LAPORTE propose au vote l'approbation du PV du précédent CA.

Le PV du précédent CA est adopté à l'unanimité, soit 21 voix.

3 - Vie pédagogique et éducative

Répartition des IMP.

Mme ATINDÉHOU LAPORTE présente au Conseil la répartition des 7.25 IMP.

Des modifications ont été apportées à la répartition proposée au Conseil pédagogique du 08/10/2019 :

Madame JAMMES sera la coordinatrice des enseignantes de lettres en remplacement de Madame GUERRY, Monsieur RICHARD percevra une IMP de 1 et non 0.25 comme prévu dans les statuts pour le suivi de l'UNSS, Monsieur BONNEUIL en charge de l'atelier de technologie peut percevoir une IMP DE 0.5, Madame DELFINI bénéficie de 0.25 IMP pour la coordination de devoirs faits, et une autre de 0.25 pour la coordination des élèves en inclusion. Madame RICHAUDEAU - initiatrice des projets e-twinning, Éramus - accompagnera les collègues qui souhaitent s'initier à ces projets, Madame ATINDÉHOU-LAPORTE propose une IMP de 0.25 pour cela.

Madame LOUASSIER demande pourquoi la DGH est de 603h alors que 605h avaient été annoncées.

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE explique que certaines heures ne sont pas comptabilisées dans le cadre de l'autonomie (ARE...).

Elle précise que le reliquat actuel permet de ne pas être inquiet par rapport aux besoins de l'année.

La répartition des IMP est adoptée à l'unanimité, soit 21 voix.

Avenant au règlement intérieur - Stage en classe de 4ème

La possibilité d'effectuer un stage de découverte en entreprise en 4ème

Les élèves de 4^e bénéficient de 12h d'orientation annuelle.

La volonté de l'établissement serait de rendre ce stage obligatoire.

Les délégués des élèves se disent intéressés.

Madame LOUASSIER interroge sur l'âge requis pour pouvoir faire un stage de découverte.

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE explique que le décret permet aux élèves de bénéficier d'un stage dès 14 ans et vérifiera à la demande des représentants parents le cas des élèves plus jeunes.

Les modalités seront à préciser : durée du stage (entre 3 et 5 jours), possibilité de découvrir plusieurs entreprises, accueil des élèves qui n'auraient pas de stage...

Des débats ont lieu autour du caractère obligatoire ou facultatif du stage.

**Madame ATINDÉHOU-LAPORTE propose au CA de se prononcer sur le principe de stage en 4^e.
Principe adopté à l'unanimité.**

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE propose au CA de se prononcer sur le principe de stage facultatif en 4^e.

Contre : 16 – Abstention : 2 – Pour : 3

Madame LOUASSIER propose que les parents d'élèves soient sollicités pour accueillir des stagiaires dans leurs entreprises.

Madame VINET tient à jour le fichier des entreprises accueillant des élèves ; Madame ATINDÉHOU-LAPORTE fera un courrier aux familles pour leur demander les possibilités d'accueil dont ils auraient connaissance.

Monsieur HACHAGUER propose d'insister auprès des entreprises sur le caractère modulable de la durée du stage et sur le côté volontariste de l'établissement en termes de Parcours Avenir.

Sorties et voyages - charte

Mme ATINDÉHOU LAPORTE rappelle aux membres du Conseil que la charte a été initiée par Madame DECROUY en 2009. Les modifications concernent la participation de familles, la mise en conformité des objectifs du projet d'établissement renouvelé en 2018.

Une attention particulière est portée sur la difficulté à mobiliser la participation des élèves d'une même classe, compte tenu du caractère facultatif des voyages. Une réflexion commune semble nécessaire pour que parents et élèves considèrent le voyage scolaire comme un aboutissement logique aux enseignements prodigués dans l'année.

D'autre part, les voyages doivent pouvoir permettre d'évaluer les compétences du socle commun de connaissances et de compétences.

La charte des voyages sera proposée aux votes au CA du 28 novembre 2019.

Pour information aux membres du CA :

Après réflexion des équipes, les voyages en Espagne et en Allemagne auront lieu en 2020-2021.

Deux voyages sont prévus cette année :

Collège Fontbruant -17250 SAINT PORCHAIRE
Conseil d'Administration du 05/11/2019

- Du 11 mai au 17 mai 2020, un séjour à Chester, organisé par Mme RICHAUDEAU, pour les élèves de 3A et 4F, mobilité de 49 participants et 4 accompagnateurs pour un montant total de 21.490 €.

La participation des enseignants, pour un montant de 1.621,48 € est financée par le collège.
Le FSE participera à hauteur de 268,52 €

Madame RICHAUDEAU expose le programme prévisionnel du voyage.

Le voyage à Chester est adopté à l'unanimité, soit 21 voix.

- Un échange avec la Grèce pour 19 élèves de la classe de 3D, projet Erasmus, initié par Mme RICHAUDEAU suite à son projet *E-Twinning*. L'accueil des élèves grecs aura lieu en janvier 2020, et nos élèves partiront en avril – mai 2020, les dates à confirmer. Le montant alloué par les fonds européens est de 26.208 €

Aucune participation financière des familles est demandée.

Madame RICHAUDEAU souligne l'implication de l'équipe impliquée dans le projet : Mesdames GAUVRIT & LOBEL, Monsieur BONNEUIL. Elle rappelle également que ce projet prend sa source dans le projet E-Twinning mené en 2018-2019 avec les élèves concernés (correspondance avec 4 pays européens autour des thèmes architecture et gastronomie).

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE explique que l'enveloppe accordée par les fonds européens permet de ne demander aucune contribution financière aux familles.

Le voyage en Grèce est adopté à l'unanimité, soit 21 voix.

Reconduction du dispositif "devoirs faits"

La dotation actuelle est de 124 heures jusqu'en décembre 2019. Nous ne connaissons pas encore la dotation pour 2020.

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE expose les principes de mise en œuvre du dispositif :

- Les élèves de 6ème bénéficieront d'une heure de devoirs faits obligatoires. L'objectif est l'acquisition de méthodes pour s'organiser dans le travail personnel.
- Pour les niveaux 5ème, 4ème, 3ème, chaque classe bénéficie d'au moins un créneau d'une heure hebdomadaire avec un enseignant mis à disposition pour l'encadrement de 8 élèves. Les élèves volontaires s'inscrivent la veille à la vie scolaire. L'accompagnement concerne l'organisation dans le travail, le soutien, l'aide à la mémorisation (...) selon les demandes des élèves ;
Des séances seront proposées également aux élèves volontaires et qui ne prennent pas les transports scolaires, encadrées par les assistants d'éducation les lundis, mardis et jeudis de 16h45 à 17h45.
Le Secteur Jeunesse est également mobilisé sur certaines séances.

Madame LOBEL précise que les heures seront reportées sur les emplois du temps, afin que les parents puissent également suivre la participation de leurs enfants à ce dispositif.

Monsieur HACHAGUER demande des précisions sur les modalités d'inscription des élèves.

Parallèlement à ce dispositif, les animateurs de cœur de Saintonge encadrent, à titre gracieux, les élèves volontaires pour l'accompagnement et la réalisation de travail scolaire, la réalisation d'activités culturelles et techniques diversifiées (sécurité routière, ASSR1 et 2), et la sollicitation des parents pour valoriser leur rôle éducatif.

Le principe d'organisation du dispositif devoirs faits est adopté à l'unanimité, soit 21 voix.

Rapport d'activités UNSS

Pour l'année 2018-2019, 91 licenciés encadrés par trois animateurs. Les activités concernent l'athlétisme, le badminton, la course d'orientation, le cross, le futsal, le raid multi activités, le volley et volley de plage. 21 participants (CM2- 6^{ème}) pour la journée nationale du sport scolaire. La licence est à 15 €. 12 validations jeunes officiels.

Le solde de l'UNSS est créditeur au 1er septembre 2019 pour un montant de 15177.90 €.

Madame LOUSSIER regrette que les activités ne soient pas connues des parents d'élèves. Madame LOBEL précise que cette année les différentes activités sont répertoriées sur les emplois du temps, et que la Direction s'attache à faire vivre le site de l'établissement afin de communiquer davantage vers les familles. Monsieur ABBES explique le fonctionnement de l'UNSS, les difficultés liées au manque d'infrastructures, et les modalités de déplacement. Il indique également que des articles seront mis en ligne pour mieux mettre en avant les différentes activités et participation aux compétitions.

Collège au Cinéma

4 classes de 6^e et une classe de 4^e bénéficieront cette année de ce dispositif, soit 123 élèves. 100% du transport est financé par le Conseil Départemental, ainsi que 60% des entrées.

Exercices d'évacuation - Programmation et bilan de l'exercice du 15 octobre 2019

Un exercice attentat a eu lieu le 15 octobre 2019. Etaient présents 27 enseignants, 8 agents ainsi que 2 représentants des parents d'élèves. Les consignes ont été respectées (sauf une salle - rappel effectué à la personne concernée).

Malgré l'installation de sirènes supplémentaires sur le bâtiment de sciences, les enseignants d'EPS perçoivent difficilement l'alerte de fait du bruit engendré par la pratique sportive.

Trois portes n'ont pu être verrouillées, une salle ne peut être occultée faute de store. Les élèves du CDI ont trouvé refuge dans le bureau de la principale.

Des travaux pour l'installation de volets et stores en permanence sont prévus pour cette année.

L'utilisation de l'alerte "Pronote" ne s'est pas avérée efficace en raison de la fermeture des lumières et la nécessité d'avoir l'application mobile. La connexion 4G est instable dans les infrastructures sportives.

L'envoi de SMS par 14/27 enseignants a nécessité 20 minutes pour les réceptionner.

La sonnerie de l'intercours a annulé l'alerte attentat, et a obligé à relancer le dispositif. Nombre d'élèves et enseignants sont sortis. Une étude est en cours sur les possibilités techniques pour solutionner ce souci.

Madame GAUVRIT précise que le message de fin d'exercice n'était pas audible.

(Madame DAUNIS quitte la séance de 19h35 à 19h37)

Un exercice incendie est prévu le vendredi 8 novembre à 16h10. Un exercice "confinement" sera effectué au deuxième trimestre.

Madame GUERRY interroge Madame la Principale sur l'intérêt d'informer les élèves via l'application Pronote. S'agissant d'un premier exercice, l'information est nécessaire et a pour première vocation de former les élèves aux différents types d'exercices de sécurité.

La question est posée également de la possibilité d'organiser un exercice sur le temps de pause méridienne.

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE étudiera la proposition avec attention.

Madame GUERRY demande comment appliquer les consignes de fuite. Madame DELFINI rappelle que l'exercice de confinement est moins naturel, et donc plus formateur que la fuite.

Madame LOUASSIER relaie la demande de Madame BARRAUD – présente lors de l'exercice – qui souhaitait savoir si les intervenants du Secteur Jeunesse étaient informés des procédures à suivre dans l'établissement.

Il est rappelé que les procédures d'alerte sont affichées dans toutes les salles.

Cadets de la sécurité civile

Madame DAUNIS explique que suite à la commission du SDIS17, DSDEN, Département, le collège Fontbruant a été retenu pour participer au dispositif « les cadets de la sécurité ».

Deux élèves volontaires par classe de 4^{ème} bénéficieront de cette formation. Ils seront sensibilisés aux pratiques élémentaires de secours.

Madame DAUNIS et Monsieur MARSEILLE, enseignant en SVT, accompagneront les 12 élèves retenus dans leur formation, en collaboration avec un pompier du SDIS17.

Le département de la Charente Maritime et la mairie de Saint Porchaire accompagnent le dispositif en finançant les transports lors des visites des centres de secours, SDIS, ... Les tenues des élèves et encadrants seront financées par le Conseil Départemental, conjointement avec une aide de la mairie.

Rien n'est prévu pour l'instant à destination des élèves de 3^e.

Collège Fontbruant -17250 SAINT PORCHAIRE
Conseil d'Administration du 05/11/2019

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE remercie le Département 17 et la Communauté de Communes d'avoir retenu la candidature du collège. Ce dispositif est une réelle opportunité d'ouverture culturelle et citoyenne pour les jeunes.

Formation des délégués élèves

Madame DELFINI précise les modalités d'accompagnement et de formation des délégués de classe. Comme l'an dernier les modalités retenues sont de suivre les temps forts de l'année scolaire à travers la mise en place de formations filées.

Election des Eco Délégués

Les élections sont en cours. Les élèves seront accompagnés pour la mise en place de projets. Les élèves se montrent motivés pour participer à cette action.

Services Civiques

Madame DELFINI précise qu'il était prévu que les personnes recrutées en service civique devaient assurer le suivi des projets. Néanmoins, il n'y a pas de candidature pour l'instant.

Dialogue stratégique

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE explique les modalités de travail retenu pour le jeudi 07 novembre de 15h30 à 19h : travail en 8 commissions autour des thèmes suivants : pédagogie et coopération, plan de prévention des violences et du harcèlement, qualité de vie, aide aux élèves en difficultés et réussite des élèves, performance des élèves, orientation, stratégies d'équipe, cadre et repères explicites.

4 -Affaires financières.

Contrats et conventions.

Mme ATINDÉHOU LAPORTE demande au Conseil l'autorisation de signer les contrats et conventions suivantes :

- Convention de partenariat avec Institut Médico Educatif et SESSAD Les Coteaux (ADEI)

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

- Convention de partenariat avec La Communauté de Communes Cœur de Saintonge

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

- Avenant à la Convention de mise à disposition des locaux et des équipements sportifs PISCINE STARZINSKY

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

- Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle Théâtre au Collège (*Le médecin malgré lui*)

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

- Convention ERAMUS

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

- Convention de stage 4ème

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

Madame ATINDÉHOU-LAPORTE demande l'autorisation au Conseil l'autorisation de signer les conventions d'ordre général pour permettre le fonctionnement de l'établissement.

L'autorisation de signature est donnée à l'unanimité, soit 21 voix.

Décisions budgétaires modificatives pour information.

Madame DECROUY informe les membres du Conseil d'Administration des décisions budgétaires modificatives enregistrées depuis la dernière séance :

- Subvention du Conseil Départemental 350,00 € pour l'achat d'un souffleur
- Vente du Kangoo pour un montant de 500,00 €
 - Ces deux sommes ont été comptabilisées à l'ALO

- Subvention ERASMUS pour un montant de 26 208,00 € (premier versement)
- Régularisation de crédits :
 - Amendes pour manuels scolaires 65,00 € comptabilisées à l'AP
 - Réactualisation du SRH COMMENSAUX 2 884,15 € ventilés comme suit :
 - Rémunération du Personnel Territorial . 648,94 €
 - Fonctionnement (PCC 17%) 490,31 €
 - Achat de Denrées 1 744,90 €

5 Questions diverses

Pas de questions diverses

Madame la Principale annonce que le prochain CA traitant du Budget 2020 se tiendra le 28 novembre à 18h00.

La séance est levée à 20h02.

Secrétaire de séance :
Mme LOBEL Ingrid



Le Président du CA :
Mme ATINDÉHOU-LAPORTE Stéphanie

